

Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 11 septembre 2019 de M^{mes} et MM. Marie Barbey-Chappuis, Lionel Ricou, Jean-Luc von Arx, Alia Chaker Mangeat, Alain de Kalbermatten, Anne Carron, Souheil Sayegh et Léonard Montavon: «Fermeture des crèches en été: pour une permanence estivale».

Rapport de M. Théo Keel.

Cette motion a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse lors de la séance plénière du 7 octobre 2020. Elle a été traitée sous les présidences successives de M. Didier Lyon et de M^{me} Nadine Béné lors des séances de commission des 3 décembre 2020, 11 mars, 6 et 27 mai et 2 septembre 2021. Les notes de séances ont été prises par M. Nohlan Rosset que le rapporteur remercie pour la qualité et la précision de son travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la nécessité de renforcer la politique familiale pour mieux répondre aux besoins des familles;
- le fait que les crèches de la Ville de Genève ferment en moyenne entre trois et quatre semaines d'affilée en été (sur un total annuel de cinq à six semaines) et qu'il n'existe pas, pour les enfants d'âge préscolaire, une offre estivale comme il en existe dès 4 ans (centres aérés, maisons de quartier, etc.);
- le fait qu'en Suisse, la situation des familles s'est profondément modifiée depuis vingt ans: une majorité d'entre elles voient les deux parents être actifs professionnellement;
- le fait que de nombreux parents bénéficient de quatre semaines de vacances par année et qu'ils ne peuvent pas prendre la totalité de leurs vacances pendant la période de fermeture des institutions de la petite enfance;
- le fait qu'à Genève, de nombreux parents n'ont pas de famille (grands-parents, etc.) qui peut les aider pendant les vacances scolaires;
- le fait que la commune de Carouge, alertée par cette réalité, a mis en place une crèche aérée d'été (CADE) depuis 2015. Cette crèche offre une prise en charge lors de la période estivale aux enfants qui fréquentent une structure d'accueil de la petite enfance carougeoise durant l'année scolaire. Chaque année, un tournus est effectué afin qu'une structure d'accueil de la commune

assure cette permanence. La CADE accueille à temps complet 25 enfants par semaine dès l'âge de 6 mois jusqu'à l'âge de leur scolarisation. Une priorité est donnée aux familles dont les deux parents travaillent. Les cas d'urgence ou les besoins de protection sociale particulière sont également pris en compte. L'encadrement est assuré par du personnel qualifié: directeur ou directrice ou adjoint-e de direction, éducateurs et éducatrices de l'enfance, assistants socio-éducatifs, auxiliaires éducateurs et éducatrices ou aides, selon les normes en vigueur dans le canton de Genève. Les enfants fréquentent la CADE sur une semaine complète. Afin de proposer une place au plus grand nombre de familles, la durée de l'accueil est en principe d'une semaine. En cas de places disponibles, plusieurs semaines peuvent être proposées;

- le fait que cette permanence estivale est assurée exclusivement par du personnel volontaire;
- le fait que cette crèche aérée répond à un vrai besoin des familles carougeoises (130 demandes en 2018 sur 600 enfants qui fréquentent les institutions de la petite enfance à Carouge): la Ville de Carouge a pu répondre positivement à 66% des demandes, soit 86 enfants accueillis;
- le fait que cette crèche aérée permet d'apporter aux parents une solution pour mieux concilier vie professionnelle et vie familiale, tout en tenant compte des besoins et des intérêts des enfants,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à étudier la mise en place, en Ville de Genève, d'un projet pilote de crèche aérée d'été sur le modèle de la Ville de Carouge;
- à présenter ses conclusions au Conseil municipal dans un délai de six mois après l'adoption de la présente motion (coût d'un tel dispositif, besoin des familles, impact sur le personnel et intérêt de celui-ci pour une telle possibilité, etc.).

Séance du 3 décembre 2020

Audition de M^{me} Anne Carron, motionnaire

M^{me} Carron explique que cette motion concerne une permanence estivale des crèches. L'objectif premier de cet objet est de renforcer la politique familiale afin de répondre aux besoins actuels des familles. En effet, d'une part les crèches ferment entre 3 et 4 semaines d'affilée en été, sur un total annuel de 5 à 6 semaines, et d'autre part il n'y a pas d'offre estivale pour les enfants en âge préscolaire, alors qu'en Suisse, la situation des familles s'est modifiée depuis vingt ans et dans la majorité des familles les deux parents sont actifs professionnellement. De nombreux parents bénéficient de seulement 4 semaines de vacances par année

et il leur est impossible d'en prendre la totalité pendant la période de fermeture des crèches. Par ailleurs, dans les entreprises, la priorité est souvent donnée aux parents qui ont des enfants en âge scolaire. En plus, à Genève, toutes les familles n'ont pas la possibilité de laisser leurs enfants à garder chez des parents ou des proches. Le Parti démocrate-chrétien propose donc une permanence estivale comme il en existe déjà dans le canton de Genève, notamment à Carouge qui est confrontée à cette réalité et a mis en place une crèche aérée d'été depuis 2015. Cette structure offre une prise en charge en été pour les enfants qui fréquentent une structure d'accueil située sur le territoire de la commune de Carouge durant le reste de l'année. Chaque année un tourmus est organisé pour qu'une structure assure la permanence qui accueille 25 enfants dès l'âge de 6 mois jusqu'à l'âge de la scolarité. Une priorité est donnée aux familles dont les parents travaillent et des situations d'urgence sont prises en compte. L'encadrement est assuré par du personnel qualifié, de la direction aux éducateurs. Les enfants ont la possibilité d'être gardés durant une semaine complète et plus s'il y a des places disponibles. Le personnel est qualifié mais s'engage sur une base volontaire. Sur les 600 enfants qui fréquentent les institutions de la petite enfance à Carouge, 130 demandes ont été déposées dans ces espaces estivaux dont 66% ont été acceptées. Par cette motion, le Parti démocrate-chrétien invite le Conseil municipal à prier le Conseil administratif d'étudier la mise en place d'un projet pilote analogue à celui de Carouge en Ville de Genève et d'en présenter ses conclusions au Conseil municipal dans un délai rapide de six mois après adoption de la motion. Si la commission souhaite étudier de façon plus approfondie ce texte, il lui semble nécessaire d'auditionner M^{me} Kitsos et le Service de la petite enfance de Carouge.

Questions des commissaires

Un commissaire demande si ce dispositif d'été risque de freiner l'extension de l'accès au service de crèches à des personnes en attente le reste de l'année étant donné que cela risque d'être pris sur le même budget. Il demande quelles étaient les réticences de M^{me} Alder.

M^{me} Carron répond que M^{me} Alder voulait mettre la priorité sur la couverture des besoins. Elle préférerait octroyer les crédits à la poursuite de l'augmentation des places de crèche. Tout est question de volonté politique. Il faudrait chiffrer ce que cela coûte avant tout. Une motion similaire a été déposée à Vernier et le coût avait été estimé à 130 000 francs.

Un commissaire demande ce que recouvre le terme «aéré», si cela signifie que tout a lieu en plein air.

M^{me} Carron répond qu'elle ne sait pas exactement, mais qu'il faudrait poser la question au Service de la petite enfance de la Ville de Carouge.

Le même commissaire rappelle que les motions précédentes avaient plutôt insisté sur une demande des familles à la journée plutôt qu'à la semaine.

M^{me} Carron répond que l'étude permettrait de mieux comprendre les besoins. Mais que le dispositif peut être flexible.

Une commissaire demande si les gens qui ont leur enfant en crèche et qui paient au mois paieront la prise en charge des enfants durant l'été selon cette même modalité.

M^{me} Carron répond qu'il y aura un prix de pension à payer. C'est une dépense qui aurait des recettes en parallèle.

La même commissaire résume que c'est une prolongation de la période d'ouverture en été au même prix que durant l'année scolaire.

M^{me} Carron répond que c'est le principe, mais que c'est au Conseil administratif de déterminer ce point.

Une commissaire demande si des projets pilotes d'éco-crèches existent et si c'est adapté aux enfants si petits.

M^{me} Carron répond savoir qu'un dispositif existe à Genève mais ne peut pas donner plus de détails.

Une commissaire répond à la question précédente qu'une crèche aérée existe pour les enfants en bas âge. Tout y est fait en extérieur sur les terrains de Pro Natura.

La commissaire à l'origine de la question précédente demande si ce genre de projet existe sur le territoire de la Ville.

La commissaire qui avait déjà apporté une réponse à la question initiale répond que non.

Une commissaire trouve l'idée excellente, mais a peur des coûts et du manque de personnel. Il n'y a pas assez d'éducatrices-teurs pour combler le besoin. Elle demande comment les motionnaires envisagent cet aspect.

M^{me} Carron répond que la motion propose le principe mais que c'est au Conseil administratif de déterminer son exécution. Il faut demander à la commune de Carouge comment cela fonctionne et ce que M^{me} Kitsos a à dire à ce propos.

Une commissaire pense que, dans le cadre de la politique de la petite enfance de la Ville, la fermeture des crèches pendant l'été a pour but de garantir des vacances pour les enfants aussi.

M^{me} Carron est d'accord, mais elle voit plus ce dispositif comme du dépannage.

Une commissaire demande combien de semaines les crèches sont fermées et si elles sont toutes fermées en même temps.

M^{me} Carron répond trois semaines en été.

Une commissaire répond que les crèches sont presque toutes fermées deux semaines à Noël, mais que l'été elles n'ont pas toutes les mêmes semaines de fermeture. Néanmoins, elles ne peuvent pas accepter les enfants des autres crèches car leur personnel prend des vacances dans ces périodes.

Discussion et propositions d'auditions

L'audition de M^{me} Kitsos et de la cheffe du Service de la petite enfance proposée par une commissaire est acceptée à l'unanimité au sein de la commission.

La proposition d'audition du Service de la petite enfance de la Ville de Carouge soumise par une commissaire est acceptée par 12 oui (1 Ve, 4 S, 2 PLR, 2 PDC, 1 UDC, 1 MCG, 1 EàG) et 3 abstentions (2 Ve, 1 PLR).

Une commissaire propose l'audition de la crèche en plein air mentionnée précédemment, soit la crèche en forêt.

Une commissaire précise au sujet de cette proposition d'audition que ce n'est pas un véritable moyen de garde, car les enfants ne sont pris en charge que durant les matinées.

L'audition est acceptée par 9 oui (1 EàG, 1 Ve, 3 S, 2 PDC, 1 UDC, 1 MCG) contre 4 non (1 Ve, 3 PLR) et 2 abstentions (S, Ve).

En revanche, l'audition de l'Eco-crèche la Bicyclette est refusée par 6 non (3 PLR, 3 Ve) contre 4 oui (2 S, 1 UDC, 1 MCG) et 5 abstentions (2 S, 2 PDC, 1 EàG).

Séance du 11 mars 2021

Audition de M^{me} Kovacs de la crèche en forêt

M^{me} Kovacs explique que l'association Eveil en Forêt a pour but de gérer l'éco-crèche, promouvoir la pédagogie par la nature en encourageant tous les projets qui vont dans ce sens et son maître mot est la vie dans la nature par tous les temps. L'éco-crèche accueille 12 enfants de 2,5 à 4 ans cinq jours par semaine

sur le rythme scolaire et est fermée durant les vacances scolaires. L'activité se déroule sur un site forestier situé au vallon de l'Allondon à Dardagny. L'équipe éducative est composée de 7 collaborateurs-trices fixes, soit 3 éducateurs-trices, 2 assistants socio-éducatifs et 2 auxiliaires, ainsi que de 3 remplaçantes. A ce jour, en 2021, 34 enfants sont accueillis. Chaque jour ils sont pris en charge à la gare Cornavin, prennent le train puis le bus pour rejoindre le vallon de l'Allondon. La structure est subventionnée au déficit par la Ville depuis 2017 et est rattachée administrativement au secteur de la petite enfance de la rive droite qui assure la grande partie des tâches administratives. L'éco-crèche collabore étroitement avec le centre nature Pro Natura, notamment dans le cadre d'une convention pour une mise à disposition de locaux dans le cas de replis lors de fortes intempéries ou pour les siestes durant les périodes froides.

Le centre aéré a été initié en 2018 lorsqu'un groupe de 3 mamans a émis le souhait de créer un centre aéré durant l'été. Le projet n'a pas été concrétisé en 2018 faute de moyens financiers et d'une équipe éducative, mais a été mis sur pied en 2019, avec le soutien de la Ville qui a fourni un complément de budget. En 2019, 2 semaines ont donc été proposées, du 8 au 12 juillet pour 16 enfants de 4 à 6 ans et du 22 au 26 juillet pour des enfants de 3 à 4 ans. Les équipes, composées de 4 personnes issues du champ professionnel de la petite enfance, ont organisé les journées par ateliers thématiques pour structurer les semaines et permettre aux enfants de découvrir l'environnement du vallon de l'Allondon et de pouvoir vivre des expériences en forêt. L'objectif de ce centre était que des familles qui ne fréquentent pas la structure habituellement ainsi que les enfants domiciliés en Ville puissent bénéficier de ces activités en forêt. Un des autres objectifs consistait aussi, considérant les difficultés qu'ont les familles à trouver des solutions de garde, à leur offrir cette opportunité. L'année où le centre a été créé, une des motivations pour la Ville était que cette proposition venait pallier la fermeture d'un autre centre aéré du quartier des Grottes. Les places ont très vite été attribuées, à la fois grâce à une communication interne au sein du réseau et via le Bureau d'information de la petite enfance.

Le bilan tiré est globalement positif, mais il a surtout été positif pour le groupe d'enfants de 4 à 6 ans. Concernant le groupe d'enfants d'âge préscolaire, il leur a été relativement difficile de trouver leurs marques et les enfants qui ne fréquentaient pas déjà la structure, ne connaissaient ni les lieux, ni le groupe d'adultes, ni celui d'enfants ont vécu une période d'adaptation. Elle précise qu'aucun enfant n'a été mal durant cette semaine mais une différence a été observée entre les deux groupes.

Pour l'organisation d'un centre aéré, étant donné que l'on s'adresse aussi à des enfants d'âge préscolaire, il faut appliquer les normes d'encadrement demandées par le Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ).

Il faut donc avoir du personnel éducatif, ce qui n'a pas été aisé à trouver durant cette période estivale. Il a donc fallu faire appel à du personnel qui travaillait déjà au sein de la structure et à du personnel externe. Par rapport au personnel au sein de la structure, la difficulté était qu'il ne devait pas dépasser un taux d'activité de 100%. Comme la structure est relativement petite et n'a pas beaucoup de collaborateurs, il n'a pas été évident de trouver des collaborateurs pour le centre aéré. Qui plus est sachant que la typologie de la structure est de type structure à prestations dites restreintes, la fermeture estivale est donc l'équivalent de vacances pour le personnel. Le personnel a dû prendre sur ses vacances pour venir travailler au centre aéré, ce qui a impacté l'année qui a suivi car il a dû récupérer ces jours pris dans le cadre du centre aéré durant l'année scolaire, occasionnant un bon nombre de remplacements, ce qui n'est pas aisé dans la petite enfance et encore moins dans une telle structure. L'organisation d'un centre aéré peut donner l'impression d'être facile à mettre en place, mais demande une organisation complexe sur le plan administratif et de l'activité. C'est un projet bien spécifique, d'autant plus lorsque l'accueil concerne des enfants qui n'ont pas l'habitude de la structure. La charge de travail est donc conséquente et administrativement, il a fallu établir des contrats de garde pour ces enfants ainsi que des calculs des coûts de garde. Il y a aussi un travail de coordination à réaliser en amont pour que l'équipe puisse faire un travail de qualité durant la semaine. Elle conclut en affirmant que l'association est motivée à réitérer l'expérience mais sous la condition qu'un vrai support soit fourni par le Service de la petite enfance car le comité bénévole a beaucoup donné pour réaliser ce projet qui a représenté une charge conséquente.

Questions des commissaires

Un commissaire demande si M^{me} Kovacs sait comment la commune de Carouge a répondu à ces contraintes avec ses crèches aérées d'été.

M^{me} Kovacs ne peut pas dire comment ils ont pu dépasser ces contraintes.

Le même commissaire demande si l'éco-crèche en forêt de Plan-les-Ouates a fait la même expérience.

M^{me} Kovacs répond qu'elle n'en a pas connaissance.

Un commissaire demande combien d'enfants ont été accueillis durant l'été.

M^{me} Kovacs répond 16 par semaine, donc 32.

Le même commissaire demande quel était le montant de la subvention de la Ville.

M^{me} Kovacs répond 25 000 francs pour les deux semaines avec les frais de personnel, d'alimentation, d'achat de matériel spécifique, etc.

Le même commissaire demande combien l'association a dû mettre d'argent de son côté.

M^{me} Kovacs répond que c'est une structure subventionnée et qu'elle n'a donc rien engagé financièrement. Le projet a été présenté au Service de la petite enfance qui l'a accepté et entièrement financé.

Le même commissaire demande s'il paraît possible d'agrandir la capacité d'accueil.

M^{me} Kovacs répond que pour une même semaine elle n'irait pas au-delà quant au nombre d'enfants accueillis, mais le projet peut être étendu sur plusieurs semaines à condition de trouver le personnel.

Une commissaire demande ce que l'organisation d'un centre aéré en forêt représente sur le plan logistique et organisationnel. Elle demande aussi quel était le retour des parents.

M^{me} Kovacs répond qu'une préparation pédagogique sur le contenu de la semaine était nécessaire, que des démarches administratives et d'embauche du personnel ont été nécessaires ainsi que l'établissement de contrats d'accueil. Etant donné que la structure est fonctionnelle le reste du temps, les contrats de prestations ont été gardés et étendus sur deux semaines de plus avec les prestataires habituels pour les repas, de même pour les nettoyages. Ces deux semaines ont été organisées sur le principe d'ateliers thématiques en lien avec la nature. Le matériel et l'organisation de ces journées étaient donc analogues à ce que les enfants peuvent vivre au sein de l'éco-crèche le reste de l'année, à savoir des ateliers découverte ou des activités pédagogiques en lien avec la nature.

Le retour des parents était extrêmement positif et correspondait parfaitement à ce dont ils avaient envie pour leurs enfants en période estivale. Par rapport à un centre aéré dans une crèche standard, les parents ont vu l'intérêt d'être en pleine nature ainsi que l'aspect vacances que cet environnement offre.

La même commissaire demande si le personnel engagé était du personnel déjà engagé dans d'autres crèches et qui prenait sur ses vacances pour le centre aéré.

M^{me} Kovacs répond qu'il y avait à la fois du personnel interne à leur structure qui a pris sur ses vacances ainsi que deux personnes externes à la structure. Dans ce cas la situation était plus facile puisqu'une des personnes ne travaillait pas et a donc bénéficié d'un contrat temporaire. S'il fallait trouver des éducateurs déjà engagés, il s'agirait d'un contrat supplémentaire pour eux et ils devraient pouvoir être en mesure d'être engageables sur ce taux d'activité là.

La même commissaire comprend cette difficulté d'engagement, mais elle demande s'il n'y a pas la possibilité de regarder du côté d'éducateurs qui viennent de prendre leur retraite par exemple.

M^{me} Kovacs ne sait pas ce qu'il en est au niveau de la convention collective de travail, mais la question pourrait être soulevée.

Une commissaire demande si les crèches en forêt nécessitent plus de personnel que les crèches standard.

M^{me} Kovacs répond que oui, un petit peu plus, notamment au niveau des trajets qui se font en train ou en bus, car le SASAJ a demandé que deux personnes diplômées et une troisième soient présentes pour les trajets ainsi que deux personnes sur place pour l'accueil car les parents pouvaient amener leurs enfants directement au vallon de l'Allondon. Elle n'a pas le ratio exact de la différence.

La même commissaire demande si les familles qui ont bénéficié de l'accueil étaient nouvelles ou habituées.

M^{me} Kovacs répond qu'il y a eu un mix, mais qu'il y avait surtout des nouveaux enfants.

La même commissaire demande s'ils étaient plutôt citadins.

M^{me} Kovacs répond que oui. L'association est financée par la Ville depuis 2017, la prestation est donc réservée aux habitants de la Ville.

La même commissaire demande quel est le déroulement d'une journée dans le cadre normal, pas en été et comment les contraintes telles que changer les enfants, la pluie, les siestes sont surmontées.

M^{me} Kovacs répond que la situation actuelle est particulière, leur roulotte ayant brûlé, mais que d'ordinaire il y a une roulotte sur le site, aménagée pour que les enfants puissent faire des siestes ou s'abriter en cas de fort mauvais temps. Les enfants arrivent à la gare Cornavin pour se rendre au vallon de l'Allondon où se trouve un canapé forestier avec au centre un foyer. Les enfants s'y réunissent, chantent, prennent une collation et ensuite les activités autres commencent, comme des balades à la découverte des lieux. Les activités sont axées sur la motricité, le mouvement, la découverte de la nature, et amènent un certain dépassement de soi. Il y a ainsi beaucoup de moments où ils sont sur le site et jouent, d'autres moments sont consacrés à l'observation de la petite faune, de la flore, etc. Le repas de midi est livré par un prestataire externe, Revolution Food, qui propose des repas bio et respectueux de l'environnement. Le repas est pris en commun sur le canapé forestier. Ensuite un moment de repos a lieu et les enfants qui font encore la sieste le font dans la roulotte. Le SASAJ exige aussi qu'un lieu soit prévu en cas de repli, c'est pour cela qu'une convention a été contractée avec Pro Natura pour l'accès à une salle dans leurs locaux. La journée se termine et ils reprennent le bus et le train pour rejoindre la gare Cornavin où les parents reviennent les chercher.

La même commissaire demande quels sont les horaires en été.

M^{me} Kovacs répond de 8 h 30 à 16 h, comme le reste de l'année.

La même commissaire demande si les horaires sont variables dans les crèches standard.

M^{me} Kovacs répond que la plage horaire est de 7h à 19h pour les crèches standard.

Un commissaire demande si les parents ont eu des problèmes avec ces horaires.

M^{me} Kovacs répond qu'il n'y a pas eu de problèmes car les parents connaissent les horaires avant de s'engager. L'éco-crèche est une structure à prestation dite restreinte et les journées sont plus courtes qu'en crèche standard.

Le même commissaire demande si cela peut exclure des parents qui travaillent selon des horaires plus importants.

M^{me} Kovacs répond que oui. L'éco-crèche n'est pas faite pour des parents qui travaillent tous deux à 100%.

Le même commissaire demande si les phases d'adaptation sont classiques ou dépendantes de l'environnement et de ce contexte précis.

M^{me} Kovacs répond que quel que soit le changement une période d'adaptation est ressentie, indépendamment de l'environnement.

Une commissaire demande quel est le coût pour les parents.

M^{me} Kovacs répond qu'il est établi sur le même principe que le prix de pension appliqué dans les structures d'accueil, à savoir en fonction du revenu de la famille selon le tarif jardin d'enfants.

La même commissaire demande quel budget devrait être prévu si l'on décidait d'organiser un projet sur tout l'été.

M^{me} Kovacs ne peut pas répondre, elle devrait le calculer.

Un commissaire aimerait connaître la proportion d'enfants qui habitent en Ville.

M^{me} Kovacs répond 100%.

Une commissaire demande s'il semblait important qu'il y ait une différence entre le programme à l'année et le programme de l'été.

M^{me} Kovacs répond que oui car il y a toujours le souci que si les crèches ferment à des moments c'est aussi parce que les enfants ont besoin de vacances, il fallait donc que ces semaines prennent la forme de vacances.

Séance du 6 mai 2021

Audition de M^{me} Schnydrig-Kettenacker, responsable de la Petite enfance de la Ville de Carouge

M^{me} Schnydrig-Kettenacker présente l'organisation de la petite enfance de Carouge durant l'été. La crèche aérée d'été a été créée en 2015 sous l'impulsion du terrain et de la direction des crèches carougeoises qui partaient du constat que les familles étaient confrontées à des difficultés de garde durant la fermeture estivale des structures d'accueil. Les crèches ferment 7 semaines sur toute l'année dont 4 durant l'été, ce qui ne permet pas à tous les parents de prendre congé ou de trouver des alternatives de garde. A Genève, les structures doivent ouvrir 225 jours par année pour obtenir des subsides. En parallèle, on constate qu'un grand nombre de familles n'ont pas de proches pour garder leurs enfants sur place. A Genève, l'offre proposée par les centres de loisirs, les maisons de quartier ou autres associations démarre à partir de l'âge de 5 ans, ce qui ne couvre pas la tranche d'âge des plus petits pour des raisons évidentes d'encadrement, de personnel et de formation. Carouge n'a que 10% de ce que la Ville de Genève (VdG) a en matière de budget avec 130 000 000 de francs contre 13 000 000 de francs et n'a que 10 structures contre 80 pour la VdG. Carouge a 6 crèches et 4 jardins d'enfants organisés selon le même modèle qu'en VdG, soit des associations de droit privé subventionnées par la municipalité, qui accueillent 600 enfants annuellement. Ce dispositif de proximité a permis d'offrir une prise en charge durant l'été. Un accueil à temps complet est offert durant le mois de fermeture, soit de mi-juillet à mi-août. C'est un accueil par semaine. Les familles s'inscrivent dans le courant du mois de février pour deux semaines de préférence dont une est attribuée. Sur les 4 semaines, une centaine d'enfants peuvent donc être accueillis avec 25 enfants par semaine.

Les enfants qui sont accueillis sont les mêmes que ceux qui sont accueillis le reste de l'année, ceux dont les parents travaillent. Des places sont réservées pour les cas d'urgence, par exemple la possibilité d'accueillir un enfant pour plus d'une semaine sur demande du Service social. Les enfants sont donc accueillis en principe une semaine. L'encadrement est assuré selon les normes du SASAJ. Les horaires vont de 8h à 18h du lundi au vendredi. L'accueil est à temps plein, indépendamment du mode de garde du reste de l'année. Les enfants sont pris à partir de 10 mois, ils ont donc déjà effectué une année de crèche. La prestation est itinérante en Ville de Carouge: chaque année lorsque les crèches ferment, une structure reste ouverte et accueille le centre aéré d'été. Chaque année c'est une structure différente qui assure la prestation. Cela permet un engagement dans le projet au niveau communal avec une coordination entre les structures et une offre variée pour les institutions chaque année. Le projet évolue aussi en fonction des structures et de leur environnement.

Au niveau du budget, la Ville de Carouge met une subvention de 45 000 francs pour ce mois, dont 20 000 à 25 000 francs proviennent des frais d'écolage demandés aux parents selon la grille annuelle. Cette subvention permet de couvrir toutes les charges, dont les principales sont les repas et la masse salariale. La coordination, l'attribution des places et la relation avec les parents sont faites par le Service de la petite enfance de la Ville de Carouge selon un règlement spécifique qu'elle fera parvenir à la commission.

Le bilan après la 5^e crèche aérée est extrêmement positif, l'année 2021 sera la 6^e édition. La politique communale s'est donné pour mission d'essayer de s'adapter au mieux aux besoins des familles. Chaque année toutes les places sont pleines et cette année toutes les demandes seront satisfaites. En général, la réponse couvre entre 80 et 90% des demandes.

Au niveau pédagogique, cela permet aux enfants de vivre la crèche autrement, dans un autre lieu et dans une autre configuration hors de la routine. Les activités sont différentes, les enfants ne sont pas les mêmes, ce qui développe des compétences sociales chez les enfants. Pour les professionnels c'est aussi un moyen de se développer en créant des activités différentes en extérieur et en s'adaptant à l'environnement. Les professionnels sont motivés à travailler pour un projet particulier, hors cadre et communal.

Elle remarque que les enfants accueillis en jardin d'enfants le reste de l'année ne sont pas mis en priorité car le mode de garde habituel est très différent et leurs parents ne travaillent souvent pas les deux. Les enfants en crèche sont donc favorisés car habitués à l'accueil à la journée et cela répond pour eux à une nécessité. Elle relève aussi que les enfants ont besoin de vacances durant l'été et que l'accueil est donc plus léger.

Questions des commissaires

Une commissaire demande si les professionnels font des activités différentes durant l'accueil d'été.

M^{me} Schnydrig-Kettenacker répond qu'en effet, les horaires sont restreints, allant de 8h-18h en été contre 7h-19h annuellement, et les conditions sont différentes. Les enfants vont beaucoup à l'extérieur et les activités sont adaptées en cas de canicule. Les activités sont plus ludiques (promenades, pataugeoire, etc.). Les semaines sont variées et articulées autour de thématiques différentes. Les parents visitent au préalable la structure d'accueil et bénéficient d'une explication du fonctionnement.

La même commissaire demande si l'accueil n'est destiné qu'aux enfants de Carouge.

M^{me} Schnydrig-Kettenacker répond oui, que l'accueil est seulement destiné aux enfants déjà accueillis dans une structure de la Ville de Carouge.

Un commissaire remarque que cela se passe durant une période de vacances et que le personnel est donc en vacances aussi. En considérant que leur recrutement pour la crèche estivale se fait sur base volontaire, il demande si des difficultés ont été rencontrées.

M^{me} Schnydrig-Kettenacker répond que les personnes à plein temps ne peuvent pas être recrutées mais les personnes à temps partiel sont souvent motivées. Elle ajoute que le recrutement se fait sur tout le canton et que beaucoup de jeunes éducateurs sont motivés, car ils ont du temps et besoin d'argent. Il n'a donc jamais été difficile de trouver du personnel. Elle détaille les postes: direction et adjointe pédagogique à 90%, 3 postes d'éducateurs, 2 assistants socio-éducatifs, 1 cuisinier à 60% qui n'est pas le cuisinier habituel mais un remplaçant, un poste de nettoyage à 40%, ainsi qu'un civiliste ou un stagiaire de l'école.

Un commissaire demande d'abord si toutes les demandes trouvent une réponse positive, si la demande grandit chaque année et enfin si l'offre est adaptée en fonction de la demande ou si c'est un quota.

M^{me} Schnydrig-Kettenacker répond que c'est un quota qui est lié à la subvention. Cette année la structure répond à 100% des demandes.

Le même commissaire demande si le budget a été adapté à la demande.

M^{me} Schnydrig-Kettenacker répond que oui. Il y a eu des réflexions pour s'adapter en mettant en place une deuxième crèche aérée d'été mais la demande stagne et l'offre actuelle est suffisante.

Un commissaire demande s'il y a des difficultés de mise en place et de fonctionnement.

M^{me} Schnydrig-Kettenacker répond que non. Les structures accueillent déjà des enfants en temps normal, avec une moyenne de 60 à 100 places par structure, cela ne pose donc pas de problème surtout que le nombre d'enfants est réduit à 25 dans le cas de ces permanences estivales. De plus, cela permet d'utiliser les espaces différemment. Elle explique aussi que la demande émane des directions, ce qui a facilité l'implémentation du dispositif.

Un commissaire demande si des liens existent avec la VdG et si le service de la VdG les a contactés.

M^{me} Schnydrig-Kettenacker répond que ce n'est pas le Service de la petite enfance de la VdG qui l'a contactée. Elle sait qu'en VdG il y avait, à l'époque où elle y travaillait, des propositions de crèche aérée d'été, notamment à l'aire Baud-

Bovy et au jardin d'enfants la Toupille. Elle ne peut pas en dire plus mais sait qu'il y avait des réticences de la part du terrain. Il n'y avait que deux quartiers qui proposaient quelque chose, ce qui n'est ni équitable pour la population ni pour les crèches qui devaient assumer seules la prestation.

Le président demande s'il n'y avait pas moyen que la Ville planifie cela pour toutes les crèches.

M^{me} Schnydrig-Kettenacker répond qu'il y a toujours moyen. Mais le problème de gouvernance en VdG peut représenter une barrière. La dimension du dispositif de Carouge permet une proximité avec le terrain, dans une forme de consultation.

Le président demande si c'est elle qui fait la liaison entre la commune et les crèches.

M^{me} Schnydrig-Kettenacker répond que oui.

Un commissaire remarque que la VdG souffre d'un problème de formation. Il demande s'il a été possible de former des jeunes à ce métier à travers ce dispositif.

M^{me} Schnydrig-Kettenacker répond que la question de la formation et de la pénurie de personnel diplômé est une problématique cantonale généralisée. En 2021 il y a 665 places qui s'ouvriront et pas assez de personnel pour les encadrer selon les normes cantonales strictes. Cette structure n'a pas favorisé la formation de personnel mais a permis d'accueillir des stagiaires et des jeunes fraîchement diplômés. C'est par contre un projet attractif qui peut motiver des jeunes à suivre cette formation.

Le même commissaire demande si les jeunes qui viennent travailler continuent dans le métier par la suite.

M^{me} Schnydrig-Kettenacker répond que les structures ne peuvent pas engager des personnes non diplômées.

Le président demande si ce système de crèche aérée estivale est bien perçu par les parents à Carouge.

M^{me} Schnydrig-Kettenacker répond que oui. Cela répond à un réel besoin.

Une commissaire demande si la participation des parents est fixée selon les mêmes tarifs que ceux pratiqués à l'année.

M^{me} Schnydrig-Kettenacker répond que oui. La grille est analogue à celle de la VdG, sur environ 12% du salaire annuel brut mais avec un plafond un peu plus haut à 200 000 francs.

La même commissaire demande si les 4 semaines de fermeture estivale provoquent un manque.

M^{me} Schnydrig-Kettenacker répond qu’il est clairement obligatoire de fermer les structures pour respecter la convention collective de travail du personnel. Il est préférable d’avoir des moments de fermeture planifiés plutôt que de devoir assurer des remplacements lors de vacances prises sur toute l’année car cela engendre le versement de leur salaire plus celui du remplaçant.

Une commissaire demande si les parents sont satisfaits quant à la durée et s’il est possible d’envisager une prestation de plus d’une semaine.

M^{me} Schnydrig-Kettenacker répond que beaucoup de parents demandent plus qu’une semaine. Mais pour offrir une place à un maximum de familles, cette limite est nécessaire. Elle répète que les enfants ont aussi besoin de vacances.

La même commissaire remarque que les parents ne peuvent parfois pas prendre de vacances l’été. Elle trouve que la durée d’une semaine est courte en considérant cela.

Une commissaire demande s’il existe de tels dispositifs dans d’autres communes ou si certaines mènent une réflexion.

M^{me} Schnydrig-Kettenacker répond que non, pas à sa connaissance.

Un commissaire demande s’il y a des retours du personnel.

M^{me} Schnydrig-Kettenacker répond que oui et tous ont été excellents. L’expérience est différente, avec des groupes d’enfants moins grands et une ambiance plus détendue.

Le président demande quand la VdG l’a approchée à propos de cette question.

M^{me} Schnydrig-Kettenacker répond à la fin de la législature de M^{me} Alder lors de discussions informelles.

Séance du 27 mai 2021

Audition de M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité, accompagnée de M^{me} Pascale Lecuyer-Gauthier, cheffe du Service de la petite enfance (SDPE)

M^{me} Kitsos commence par dire que cette motion soulève une vraie problématique puisque la plupart des personnes ont entre 4 et 6 semaines de vacances par année alors que les semaines de vacances scolaires durent plus de 8 semaines. Les parents ont donc beaucoup de mal à s’organiser, surtout s’ils ne bénéficient pas d’aide de leur famille. Elle soutient donc ce qui est développé dans cette motion.

En Ville, il y a tout de même près de 80 structures d'accueil, ce qui représente 4000 places exploitées, ce qui veut dire qu'il faudrait ouvrir des permanences dans plusieurs secteurs pour pouvoir répondre aux besoins. En termes de ressources humaines, il y a comme mentionné une pénurie de personnel et il faudrait remédier à cela. La CCT est aussi un point à discuter avec les syndicats et à intégrer dans les réflexions. Enfin, il est à souligner que la mise en service de 1000 places pendant un mois durant l'été coûterait 2 500 000 francs par an. Elle propose *in fine* à la commission de sonder les parents pour identifier les besoins et de discuter avec le comité des employeurs et employés afin d'intégrer ces éléments dans le projet pilote de la municipalisation.

Questions des commissaires

Un commissaire demande s'il est préférable de créer des places de crèche ou de garder des crèches ouvertes toute l'année.

M^{me} Kitsos répond qu'il serait évidemment préférable d'ouvrir de nouvelles places de crèche.

Une commissaire demande s'il est vrai que la Ville de Carouge aurait recours pendant la période estivale à du personnel de type étudiants, en fin d'études à la HETS par exemple, mais autre que le personnel engagé annuellement.

M^{me} Lecuyer-Gauthier répond que cela n'est pas possible car le personnel doit répondre aux normes du SASAJ et cela ne change rien en été.

Le président demande si la Ville de Genève a eu vent de l'expérience menée par la Ville de Carouge.

M^{me} Lecuyer-Gauthier répond par l'affirmative. En Ville de Genève, il y a 80 structures. Le dispositif pour une ouverture en période estivale est donc plus conséquent à mettre en place et doit reprendre la logique d'ouverture peut-être d'une seule structure par secteur. A Carouge, la situation est plus facile car pour la commune une seule structure a besoin d'être ouverte.

Séance du 2 septembre 2021

Audition de M^{me} Natalie Willemin, responsable du Service des crèches municipales, Ville de Bienne

M^{me} Willemin explique que la Ville de Bienne compte 25 crèches au printemps 2021, privées et municipales. Le Service des crèches municipales a été créé en juin 2020 à son arrivée. Il existe six crèches municipales avec 264 places, soit trois grandes crèches avec 72 places, une avec 24 et deux petites de

12 places. La Ville de Bienne est passée en août 2020 d'un système de financement avec des places subventionnées à un système de bons de garde. Cela a représenté un défi pour le service de se placer sur un marché de concurrence, notamment parce que les collaborateurs ont un contrat de service public rattaché à la Ville. Concernant les vacances estivales, l'une des grandes crèches ouvre tout l'été depuis 2016. Le service est ouvert toute l'année sauf une semaine à Noël et deux semaines durant l'été. Cette première expérience de crèche ouverte toute l'année a donné lieu à quelques calculs, notamment sur son impact. Il s'est avéré que les coûts étaient très marginaux pour une ouverture durant les deux semaines de l'été avec une organisation adaptée. En début d'année 2021, il a été décidé d'ouvrir les crèches en été avec une différence entre les petites et les grandes crèches. Pour les petites institutions, les deux semaines de fermeture ont été maintenues, mais planifiées aux dates qui convenaient le mieux à la majorité des familles. Pour les familles auxquelles la fermeture posait problème, des solutions de garde individuelle ou d'intégration des enfants dans les grandes crèches leur ont été proposées; elles n'ont toutefois pas été retenues par les parents qui se sont organisés autrement. Les trois grandes crèches ont, quant à elles, ouvert durant tout l'été sous condition que les parents les informent de leurs dates de vacances. Les équipes ont été organisées par rapport au nombre d'enfants présents durant les semaines d'été. Le retour des parents quant à la préparation et à l'organisation, qu'elle attendait très positif, s'est montré tempéré. En effet, les parents ne savaient pas quand prendre leurs vacances et demandaient de la flexibilité pour poser des dates. C'est une situation exceptionnelle et liée à la situation du Covid-19.

Le feedback de cette période est que les parents étaient très contents sauf une ou deux familles qui ont demandé si l'accueil de la fratrie était possible en plus des enfants sous contrats. Le service a essayé d'entrer en matière, mais les coûts étaient trop élevés pour les parents qui ne pouvaient pas bénéficier des bons de garde. Du côté du personnel, l'avantage de pouvoir prendre des vacances hors d'une période imposée a été mis en avant. Le personnel est donc aussi satisfait et l'ambiance a été sereine. Ils sont prêts à renouveler l'expérience. Il a par ailleurs été garanti aux parents qu'une personne de référence pour leurs enfants serait toujours présente durant le temps de garde.

Questions des commissaires

Un commissaire demande si la marginalité du coût d'ouverture concernait la période où les crèches étaient subventionnées ou la période récente où les parents bénéficiaient de bons de garde.

M^{me} Willemin répond qu'elle a actualisé les calculs sur la période récente avec les bons de garde.

Le même commissaire demande si, dans le cas où l'ouverture estivale avait lieu au sein d'un régime subventionné, le coût aurait aussi été marginal.

M^{me} Willemin pense que oui.

Une commissaire demande si le taux de roulement était suffisant pour garantir un fonctionnement normal.

M^{me} Willemin répond que les crèches étaient à moitié pleines sur le mois complet bien qu'un creux à un tiers ait été constaté durant une semaine. Les équipes ont été organisées en avance et si le service constatait qu'il y avait trop de personnel, le surplus était renvoyé à la maison. Les ressources étaient donc adaptées au nombre d'enfants. Elle remarque qu'ils ont pu profiter de ce moment pour faire des tâches exceptionnelles comme du rangement, du nettoyage, etc.

La même commissaire demande depuis quand les crèches sont ouvertes en été.

M^{me} Willemin répond depuis cet été. Elle ajoute que les crèches municipales peuvent se placer avantageusement sur le marché grâce à cette offre d'ouverture estivale.

Une commissaire demande si beaucoup d'entreprises ferment obligatoirement l'été à Bienne sachant que c'est un bassin de l'industrie horlogère.

M^{me} Willemin répond que oui mais que cela dépend des quartiers. Il y a une crèche municipale par quartier et les petites crèches touchent principalement les personnes du secteur horloger dont les vacances sont imposées, il y a donc eu moins de besoin dans certains secteurs.

Une commissaire demande si l'expérience sera renouvelée.

M^{me} Willemin répond que oui.

La même commissaire demande comment cette ouverture estivale a été perçue par les auxiliaires et si les enfants étaient déplacés dans les grandes crèches.

M^{me} Willemin répond que les enfants n'ont pas été déplacés. Les enfants des grandes crèches sont donc restés dans leurs crèches. Le personnel avait une appréhension vis-à-vis de l'organisation, notamment liée au fait de devoir garantir une personne de référence pour les enfants, mais après un gros travail d'organisation et après l'avoir vécu, ils ont été rassurés.

La même commissaire demande si les parents ont sollicité cette garde et s'ils ont apprécié l'expérience.

M^{me} Willemin répond que oui. Cependant aucune demande de retour formel n'a été effectuée. Ils étaient satisfaits de manière générale, notamment du fait

qu'il y avait une personne de référence garantie. La demande aux parents de fixer des vacances en amont et de manière fixe a généré quelques situations à gérer, mais l'adaptabilité du service a permis de répondre aux besoins. Elle remarque que la situation sanitaire a engendré un bon nombre d'incertitudes et probablement un succès un peu restreint par rapport à ses attentes.

Un commissaire demande à combien de semaines de vacances les éducateurs et éducatrices de la petite enfance ont droit.

M^{me} Willemin répond quatre semaines.

Le même commissaire demande si le fait de ne pas avoir de vacances fixes imposées en été a posé problème.

M^{me} Willemin répond que cela a posé problème dans l'organisation pour le personnel qui voulait partir sereinement en vacances quand les structures étaient fermées, ce qui est un problème de marché fermé. Or depuis que le marché est ouvert, elle estime qu'il y a un avantage pour le personnel qui peut poser des vacances durant toute l'année. Il faudra voir sur les prochaines années.

Le même commissaire demande s'il y a eu des difficultés organisationnelles liées à ces vacances non imposées.

M^{me} Willemin répond que cela demande une bonne planification.

Un commissaire demande si le coût peut être chiffré pour l'ouverture estivale.

M^{me} Willemin répond moins de 10 000 francs mais elle ne peut pas donner de coût exact.

Le même commissaire demande sur un budget de combien.

M^{me} Willemin ne peut pas transmettre cette information.

Le même commissaire demande de qui est venue l'impulsion pour l'ouverture estivale.

M^{me} Willemin répond d'elle-même, après une analyse de marché et une comparaison aux pratiques d'autres régions et des besoins des clients. Il s'agissait pour elle d'une offre pour que le service se démarque et offre de meilleures réponses aux besoins de la population. Elle ajoute qu'une analyse est aussi en cours pour élargir l'horaire de prise en charge.

Le même commissaire demande si la mise en place a été facile.

M^{me} Willemin répond que cela a demandé un important travail sur plusieurs semaines, essentiellement de planification.

Le même commissaire demande si des activités différentes ont été organisées pour l'été.

M^{me} Willemin répond que les repas ont été envisagés de manière différente. Les activités ont aussi été faites différemment, mais le service prendra le temps de mieux les organiser pour les prochaines années. Elle envisage aussi d'élargir l'offre aux fratrices avec d'autres tarifs.

Le même commissaire n'a pas compris pourquoi il n'était pas possible de transférer les enfants des petites crèches vers les grandes.

M^{me} Willemin répond que le service a contacté les parents des petites crèches pour savoir quand ils préféreraient qu'elles ferment. Sur les 36 places des petites crèches il n'y avait par ailleurs que deux demandes qui ont trouvé d'autres solutions finalement. Il n'y a donc pas eu besoin de déplacer d'enfants.

Discussion, prises de position et vote

Le Parti socialiste soutient cette motion qui répond à un réel besoin. Il y a un grand espace de fermeture durant les vacances d'été et certaines familles n'ont pas de proches disponibles pour la garde. Le système est faisable d'après les expériences présentées en commission. Il ajoute que cette possibilité s'ancre dans le processus de municipalisation des crèches. Enfin, il remercie le Parti démocrate-chrétien pour cette proposition.

Le Parti démocrate-chrétien remercie le Parti socialiste à son tour et appuie cette précédente prise de position qui a relevé les éléments principaux présentés dans ce texte. La commissaire souligne que M^{me} Kitsos a exprimé son soutien à la faisabilité d'une telle permanence dans le cadre d'un remaniement de la gouvernance des institutions de la petite enfance. Le Parti démocrate-chrétien estime que ce projet ferait sens dans ce contexte qui évolue.

Les Vert-e-s soutiennent cette motion en soulignant que deux crèches aérées existent dans le canton et que la plupart des enfants qui les fréquentent viennent de la Ville. Il ne faudrait pas préteriter l'existence de ces crèches en en créant une de plus sur ce modèle en été.

L'Union démocratique du centre est favorable à la motion M-1463.

Le Parti libéral-radical est favorable à cette motion et trouve que l'idée est excellente car la demande existe. Tout le monde n'a pas forcément de solutions de garde dans son réseau proche et certaines familles doivent prendre des vacances alternées entre parents durant l'été pour garder leurs enfants car ils n'ont pas d'autre solution.

Le groupe Ensemble à gauche soutient cette motion pour les raisons déjà évoquées.

Le Mouvement citoyens genevois soutient cette motion qui donnerait une bouffée d'oxygène aux familles car il s'agit d'un réel problème durant les vacances scolaires.

Vote

La motion M-1463 est acceptée à l'unanimité de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

Note du rapporteur: il est à relever, au sujet de cette motion, qu'un projet pilote de permanences de crèches estivales pour un montant de 200 000 francs a été proposé comme amendement par le Conseil administratif lors de la session plénière du budget 2022 du 18 décembre 2021. Ce dernier reprenait à son compte un amendement déposé par Le Centre, alors Parti démocrate-chrétien, qui demandait 250 000 francs pour ce même projet pilote au cours de la séance de la commission des finances du 23 novembre consacrée aux amendements, à la discussion et au vote sur le projet de budget 2022. L'amendement du Parti démocrate-chrétien a été refusé par la commission en tant qu'amendement compensé mais accepté en tant qu'amendement déclaratif. L'amendement du Conseil administratif au budget 2022, soit un projet pilote de permanences de crèches estivales pour un montant de 200 000 francs, a été approuvé par une majorité du Conseil municipal.